

États financiers de

**LES GRANDS FRÈRES GRANDES
SOEURS DU CANADA/
BIG BROTHERS BIG SISTERS OF
CANADA**

et le rapport des auditeurs indépendants s'y rapportant

Exercice clos le 31 décembre 2018



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de Les Grands Frères Grandes Sœurs du Canada/
Big Brothers Big Sisters of Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Les Grands Frères Grandes Sœurs du Canada/Big Brothers Big Sisters of Canada (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2018;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.



Page 3

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.R.N. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

8 mai 2019

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

État de la situation financière

31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017

	2018	2017
Actifs		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 136 \$	224 139 \$
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme affectés – retenue pour autoassurance (note 2)	288 479	318 361
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés – fonds de franchise de groupe (note 3)	118 326	–
Placements à court terme (note 4)	35 510	465 069
Débiteurs (notes 5 et 11)	1 297 050	178 162
Charges payées d'avance	3 950	7 507
	<u>1 747 451</u>	<u>1 193 238</u>
Placements (note 4)	434 472	225 173
Immobilisations (note 6)	35 313	8 720
	<u>2 217 236 \$</u>	<u>1 427 131 \$</u>

Passifs et actifs nets

Passifs à court terme :		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	844 206 \$	136 201 \$
Apports reportés (note 8)	284 286	246 612
Retenue pour autoassurance (note 2)	288 479	318 361
Fonds de franchise de groupe (note 3)	118 326	–
	<u>1 535 297</u>	<u>701 174</u>
Actifs nets		
Fonds non affecté	320 371	545 173
Affectations d'origine interne (note 9)	361 568	180 784
	<u>681 939</u>	<u>725 957</u>
Engagements aux termes de contrats de location-exploitation (note 12)		
Éventualités (note 14)		
	<u>2 217 236 \$</u>	<u>1 427 131 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,

 , président

 , trésorier

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017

	2018	2017
Produits		
Cotisations des organismes	1 007 909 \$	1 025 290 \$
Dons de sociétés (note 1e))	1 401 923	1 588 525
Aide gouvernementale	2 187 008	3 059 834
Dons de nature générale et autres	156 943	217 076
Produits d'intérêts et revenu de placement	18 670	13 123
	<u>4 772 453</u>	<u>5 903 848</u>
Charges		
Distributions aux organismes	2 031 740	2 997 883
Services aux organismes (notes 1 e) et 10)	1 995 795	2 221 511
Activités de bureau (notes 1 e) et 10)	547 922	490 041
Levées de fonds (note 10)	156 729	158 199
Perte latente sur des placements	40 130	—
Activités du conseil d'administration	35 612	22 917
Amortissement des immobilisations	8 543	11 977
	<u>4 816 471</u>	<u>5 902 528</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(44 018) \$	1 320 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017

			2018	2017
	Fonds non affecté	Affectations d'origine interne (note 9)	Total	Total
Solde à l'ouverture de l'exercice	545 173 \$	180 784 \$	725 957 \$	724 637 \$
Transferts aux affectations d'origine interne	(180 784)	180 784	–	–
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(44 018)	–	(44 018)	1 320
Solde à la clôture de l'exercice	320 371 \$	361 568 \$	681 939 \$	725 957 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017

	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux :		
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(44 018) \$	1 320 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Gain à la cession d'immobilisations	(1 035)	-
Amortissement des immobilisations	8 543	11 977
Perte non réalisée sur les placements	40 130	-
	3 620	13 297
Variation hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme affectés – retenue pour autoassurance	29 882	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés – fonds de franchise de groupe	(118 326)	-
Débiteurs	(1 118 888)	1 306 706
Charges payées d'avance	3 557	7
Créditeurs et charges à payer	708 005	(79 373)
Apports reportés	37 674	(959 184)
Retenue pour autoassurance	(29 882)	-
Fonds de franchise de groupe	118 326	-
	(366 032)	281 453
Activités de financement		
Achat d'immobilisations	(35 136)	(8 106)
Produit de la cession d'immobilisations	1 035	-
Achat de placements à court terme	(650 000)	(673 705)
Achat de placements à long terme	(349 499)	(125 151)
Placements à court terme arrivés à échéance	1 179 629	625 446
	146 029	(181 516)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
	(220 003)	99 937
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	224 139	124 202
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	4 136 \$	224 139 \$
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Non affectés	4 136 \$	224 139 \$
Affectés	242 245	318 361

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2018

Les Grands Frères Grandes Soeurs du Canada/Big Brothers Big Sisters of Canada (l'« organisme ») est un organisme national qui fournit des services aux organismes membres en vue de soutenir, dans l'ensemble du Canada, la mise en œuvre de programmes locaux de mentorat pour la jeunesse. L'organisme a été constitué en corporation sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* par l'émission de lettres patentes le 15 décembre 1964 et prorogé sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 27 août 2014.

L'organisme est enregistré en vertu de la *Loi sur l'impôt sur le revenu (Canada)* (la « Loi ») depuis le 1^{er} janvier 1967. Par conséquent, il n'est pas assujéti à l'impôt canadien et peut délivrer des reçus fiscaux pour les dons de bienfaisance sous le numéro d'inscription 118808740 RR0001.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux *Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif* présentées dans la Partie III du Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada.

a) Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent les cotisations des organismes, les dons de sociétés, l'aide gouvernementale et les dons de nature générale et autres.

Les cotisations des organismes sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré. Les apports liés à des projets particuliers sont comptabilisés à titre d'apports reportés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, et ils sont constatés à titre de produits au moment où les charges connexes sont engagées. Les apports liés aux achats d'immobilisations sont reportés et comptabilisés à titre de produits sur la durée de vie utile estimée de l'actif acquis. Les dons sous forme de placements qui, en raison des affectations externes dont ils sont grevés, ne peuvent être affectés au financement des charges de l'exercice sont comptabilisés à titre d'apports reportés lorsqu'ils sont reçus et constatés à titre de produits une fois que les exigences liées aux affectations externes ont été satisfaites. Les promesses de don sont constatées à titre de produits lorsque le montant ou la valeur de la promesse peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à court terme qui sont très liquides et dont les échéances initiales sont inférieures à trois mois à la date d'acquisition. Ces actifs financiers sont convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

c) Placements à court terme

Les placements à court terme se composent de dépôts à terme dont l'échéance initiale est inférieure à un an à la date d'acquisition.

d) Placements

En 1998, l'organisme a reçu un don de 8 764 parts du Northern Star Hedge Fund (le « fonds de couverture »). Le fonds de couverture est une fiducie d'investissement à capital fixe comportant 71 216 parts. Lorsque l'organisme a reçu les parts, il les a comptabilisées à la juste valeur de 1 000 \$ par part. Les parts ne peuvent être rachetées avant 2019, moment auquel le fonds de couverture sera dissous et l'organisme recevra sa quote-part de l'actif net du fonds de couverture. L'organisme a le droit de recevoir des distributions annuelles du fonds de couverture correspondant à 90 % de sa quote-part du bénéfice net du fonds de couverture.

L'organisme a réduit à néant la valeur comptable du placement dans le fonds de couverture au cours des exercices précédents pour tenir compte de l'incertitude liée au rendement final du fonds de couverture. Toute distribution liée à ce placement sera comptabilisée à titre de produit lorsqu'elle sera reçue.

Le fonds de couverture a été dissous par un vote lors d'une assemblée des porteurs de parts tenue en janvier 2019. L'organisme a reçu une distribution de 490 463 \$ à la suite de la dissolution.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Dons en nature

Les apports de biens et services sont comptabilisés si la juste valeur peut être estimée de façon raisonnable, et si les biens et services sont utilisés dans le cours normal des activités, et s'ils avaient dû être achetés par l'organisme à défaut d'un apport.

f) Immobilisations

Les immobilisations achetées par l'organisme sont comptabilisées au coût. Les dons d'immobilisations à l'organisme sont comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle l'apport est effectué. Les immobilisations sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue, comme suit :

Matériel informatique	5 ans
Améliorations locatives	Sur la période du bail

g) Répartition des charges

L'organisme fournit des services d'administration générale, de levées de fonds et de soutien aux organismes. Les coûts des services aux organismes et des levées de fonds englobent les coûts liés au personnel directement liés à la prestation des services aux organismes et aux levées de fonds respectivement. Pour répartir certains coûts liés au personnel, l'organisme détermine le mode de ventilation approprié pour chaque composante des charges et l'applique de façon uniforme d'un exercice à l'autre. Les charges liées à la gouvernance et à la gestion générale ne sont pas ventilées.

Les charges salariales liées au personnel du bureau national sont imputées aux services aux organismes et aux levées de fonds en fonction du temps moyen consacré à chaque fonction.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

h) Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque l'organisme devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers et les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits et les obligations de recevoir ou de rembourser des flux de trésorerie liés aux actifs ou aux passifs ont expiré ou ont été transférés et que l'organisme a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

À la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont inscrites à l'état des résultats.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indices de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'organisme détermine si un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs provenant de l'actif financier est survenu. Si un changement défavorable important dans les flux de trésorerie prévus est survenu, la valeur comptable de l'actif financier est ramenée au plus élevé des montants suivants : i) la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus; ii) le montant qui pourrait être obtenu lors de la vente de l'actif financier; ou iii) le montant que l'organisme s'attend à obtenir en exerçant son droit à toute garantie donnée à l'égard de l'actif financier. Si des événements ou des circonstances s'inversent au cours d'un exercice ultérieur, la perte de valeur doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration sans toutefois excéder la valeur comptable initiale. Toute dépréciation est comptabilisée par l'utilisation d'un compte de correction de valeur et un montant correspondant est inscrit à titre de charge à l'état des résultats.

i) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018

2. Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme affectés – retenue pour autoassurance

La police d'assurance antérieure de l'organisme inclut une part de retenue pour autoassurance, qui est un type de franchise. Au 31 décembre 2018, l'organisme a reçu 288 479 \$ (318 681 \$ en 2017) lié aux réclamations des années 2014 et 2015 d'organismes membres pour financer cette somme. Selon les réclamations d'assurance en cours au 31 décembre 2018, nous estimons qu'un montant d'au plus 363 155 \$ (393 000 \$ en 2017) pourrait être payable à la compagnie d'assurance à titre de retenue pour autoassurance. Les résultats et les passifs réels pourraient varier en fonction du règlement de chaque réclamation.

Les montants de trésorerie et équivalents de trésorerie affectés et de placements à court terme affectés consacrés à la retenue pour autoassurance sont les suivants :

	2018	2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	123 919 \$	318 361 \$
Placements à court terme	164 560	–
	288 479 \$	318 361 \$

3. Trésorerie et équivalents de trésorerie affectés – fonds de franchise de groupe

L'organisme a créé un fonds de franchise de groupe pour réduire l'incidence des demandes d'indemnité actuelles et futures à partir de 2016, ce qui aura des retombées positives sur l'ensemble du réseau des Grands Frères et Grandes Sœurs. Au 31 décembre 2018, l'organisme avait reçu 118 326 \$ (néant en 2017) des organismes membres, ce qui comprend l'apport du bureau national de 6 250 \$ (néant en 2017).

Le montant de trésorerie et équivalents de trésorerie affectés du fonds de franchise de groupe s'établit comme suit :

	2018	2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	118 326 \$	– \$

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018

4. Placements à court terme et à long terme

Les placements se présentent comme suit :

	2018	2017
Placements à court terme		
Certificats de placement garanti (« CPG ») échéant dans moins d'un an portant intérêt à un taux de 1,7 % (1,3 % à 1,5 % en 2017)	35 510 \$	465 069 \$
Placements à long terme		
CPG échéant dans plus d'un an portant intérêt à un taux de 2,0 % (1,7 % à 2,0 % en 2017)	125 082 \$	225 173 \$
Actions ordinaires	173 699	–
Titres étrangers	135 691	–
	434 472 \$	225 173 \$

5. Débiteurs

	2018	2017
Débiteurs	1 302 420 \$	194 205 \$
Provision pour créances douteuses	(5 370)	(16 043)
	1 297 050 \$	178 162 \$

Les débiteurs comprennent un montant de 750 000 \$ (néant en 2017) à recevoir du ministère de l'Éducation de l'Ontario à la clôture de l'exercice.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018

6. Immobilisations

			2018	2017
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique	219 241 \$	183 928 \$	35 313 \$	8 587 \$
Améliorations locatives	—	—	—	133
	219 241 \$	183 928 \$	35 313 \$	8 720 \$

7. Sommes à remettre à l'État

Les sommes à remettre à l'État sont constituées des montants (y compris des retenues d'impôt à la source) devant être payés à des autorités gouvernementales. Elles sont comptabilisées lorsqu'elles deviennent exigibles. Au 31 décembre 2018, les sommes à remettre aux gouvernements fédéral et provinciaux incluses dans les créditeurs et charges à payer s'élèvent à 4 594 \$ (néant en 2017). Ces montants ne sont pas en souffrance.

8. Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources disponibles grevées d'affectations externes qui ont été reçues au cours de l'exercice écoulé et d'exercices précédents, mais qui se rapportent à une période ultérieure. La variation des apports reportés s'établit comme suit :

	2018	2017
Solde à l'ouverture de l'exercice	246 612 \$	1 205 796 \$
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(2 571 552)	(3 382 732)
Montants reçus au cours de l'exercice	2 609 226	2 423 548
Solde à la clôture de l'exercice	284 286 \$	246 612 \$

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018

9. Affectations d'origine interne

Les affectations au Fonds d'administration générale ont été établies par le Conseil d'administration. Ces fonds ont été affectés à une fin particulière afin de faire face aux crises économiques, ou autres imprévus qui pourraient nécessiter un financement immédiat. Les fonds grevés d'affectations d'origine interne ne peuvent pas être consacrés à d'autres fins sans l'approbation du Conseil d'administration.

10. Répartition des charges

Les charges salariales présentées à l'état des résultats s'élèvent à 1 348 592 \$ (1 425 398 \$ en 2017). Une tranche de 1 011 444 \$ (1 069 048 \$ en 2017) a été imputée aux services aux organismes, une tranche de 134 859 \$ (142 540 \$ en 2017) aux levées de fonds et un montant de 202 289 \$ (213 810 \$ en 2017) est inclus dans les activités de bureau.

11. Opérations et soldes entre apparentés

Fondation des Grands Frères et Grandes Sœurs (la « Fondation ») est une fiducie constituée en vertu des lois de la province d'Ontario à titre d'organisme sans but lucratif et elle est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi. La Fondation a été créée afin de contribuer au développement de programmes de mentorat auprès de la jeunesse au Canada. L'organisme et la Fondation ont en commun certains membres de leurs conseils d'administration respectifs.

À la clôture de l'exercice, les soldes entre apparentés existants entre l'organisme et la Fondation étaient les suivants :

	2018	2017
Inclus dans les débiteurs		
Montant à recevoir de la Fondation	1 474 \$	4 044 \$

Les opérations et soldes entre apparentés relèvent tous du cours normal des activités et sont comptabilisés à la valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie établi et approuvé par les apparentés. Les montants à recevoir de la Fondation ne sont pas garantis, ne portent pas intérêt et ne sont pas assortis de modalités de remboursement spécifiées.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018

11. Opérations et soldes entre apparentés (suite)

En 2018, aucun paiement n'a été effectué au titre de produits ou de services en faveur de membres du conseil d'administration ou de sociétés dont un membre du conseil d'administration est propriétaire, associé ou dirigeant.

12. Engagements sous forme de contrats de location-exploitation

L'organisme a résilié le contrat de location-exploitation pour ses locaux en date du 30 novembre 2018. Le loyer des locaux actuels est comptabilisé comme un don en nature. L'organisme a conclu des contrats de location-exploitation pour du matériel de bureau. Le montant minimal des paiements à effectuer au titre des contrats de location pour les quatre prochains exercices s'établit comme suit :

2019	3 772 \$
2020	3 772
2021	3 772
2022	3 772
2023	3 450
	<hr/>
	18 538 \$

13. Gestion des risques financiers

La direction a établi des politiques et des procédures de gestion des risques liés aux instruments financiers qui visent à réduire au minimum tout effet défavorable sur le rendement financier de l'organisme. Une brève description de l'appréciation de ces risques par la direction est présentée ci-après :

a) Objectifs généraux, politiques et processus

La direction est responsable de l'établissement des objectifs et des politiques de gestion des risques de l'organisme, ainsi que de la conception des processus opérationnels qui assurent la mise en œuvre efficace de ces objectifs et politiques. En général, l'organisme évalue les risques et en fait le suivi par la préparation et l'examen de rapports mensuels par la direction.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018

13. Gestion des risques financiers (suite)

b) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de remplir une de ses obligations ou un de ses engagements envers l'organisme.

Les instruments financiers susceptibles d'être exposés au risque de crédit comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les débiteurs. De l'avis de la direction, l'exposition au risque de crédit découlant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est négligeable, car l'organisme dépose la trésorerie et les équivalents de trésorerie auprès de deux grandes banques canadiennes. Le risque de crédit lié aux dépôts à terme (dans les placements à court terme) est également jugé négligeable puisqu'il s'agit de titres à revenu fixe émis par une grande institution financière canadienne. La concentration des débiteurs n'est pas importante; de ce fait, leur valeur comptable représente l'exposition maximale au risque de crédit.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que les variations des taux d'intérêt influent sur les flux de trésorerie futurs ou la juste valeur des instruments financiers.

Il existe un risque de taux d'intérêt lorsque l'organisme investit dans des instruments financiers portant intérêt. L'organisme est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue du fait des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La trésorerie et les équivalents ou les placements à court terme investis aux taux d'intérêt à court terme du marché sont très peu sensibles aux variations des taux d'intérêt.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que l'organisme ne soit pas en mesure de régler ou de remplir ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles.

L'organisme a pris des mesures pour faire en sorte que son fonds de roulement soit suffisant pour lui permettre d'honorer ses obligations.

La direction estime que l'organisme n'est pas exposé au risque de change ou à d'autres risques de marché.

LES GRANDS FRÈRES GRANDES SOEURS DU CANADA/BIG BROTHERS BIG SISTERS OF CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018

14. Éventualités

De temps à autre, l'organisme peut faire l'objet de poursuites et de réclamations dans le cours normal de ses activités. Ces éventualités comportent un grand nombre d'incertitudes. La direction a constitué, dans les comptes visés, des provisions qu'elle juge suffisantes et est d'avis que l'issue de telles éventualités ne devrait pas avoir d'incidence négative importante sur la situation financière de l'organisme. Tout montant lié au règlement de réclamations excédant les provisions comptabilisées sera inscrit à titre de charge dans l'état des résultats de l'exercice où survient la réclamation.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation des états financiers de l'exercice considéré.

